

mis en ligne le 6 juillet 2023

ARRETE MUNICIPAL N° 13024 DU 04 JUILLET 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Eglise Notre de Dame de
Larmor-plage

1 rue Adolphe Coutillard
Le 16 juillet 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des
Collectivités Territoriales,

- Vu la demande faite par l'église Notre Dame de de Larmor-Plage,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe de
réglementer le stationnement 1 rue Adolphe Coutillard

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le dimanche 16 juillet 2023, de 07h00 à 14h00, le stationnement sera interdit sur 2 emplacements devant le numéro 1 de la rue Adolphe Coutillard.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h avant par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour ampliation,
P. VALTON**



LE MAIRE,

Patrice VALTON